ARRETE DE MAINTIEN EN SURNOMBRE

DE M ................................................................

GRADE ..............................................................

Le Maire *(ou le Président)* de ........................................................................................,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 modifié, relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité et de congé parental des fonctionnaires territoriaux,

Vu l’arrêté du ……........…………….............., plaçant M …………………………………………………………*(grade)* .........................................................................., en position de détachement auprès de ...................................................................................................... *(administration ou établissement d’accueil)*, pour une durée de ........................, à compter du ............................,

Vu la demande de réintégration formulée par l’intéressé*(e)* OU l’administration d’accueil,

Considérant qu’aucun emploi correspondant au grade de ................................................................. n’est vacant,

Considérant l’information adressée au .................................................... *(CNFPT-catégorie A), (Centre de Gestion-catégories B et C)*, le .............................................,

ARRETE

ARTICLE 1 :

M ............................................................., *(grade)* ..............................................................................., échelon .....…………....., est maintenu*(e)* en surnombre dans la collectivité à compter du ....…......................, et sera rémunéré*(e)* sur la base de l’Indice Brut .....………....., Indice Majoré ...………….......,

ARTICLE 2 :

M ........................................................................, a priorité pour être affecté*(e)* dans un emploi correspondant à son grade au sein de ........................................................................ *(collectivité ou établissement)*.

ARTICLE 3 :

Au terme du délai d’un an de maintien en surnombre, M ..................................................................., est pris*(e)* en charge par ........................................................................ *(le CNFPT catégorie A)* *(le Centre de Gestion-catégories B et C)*. Durant la période de prise en charge le *(CNFPT)* ou le *(Centre de Gestion)*, perçoit une contribution de la collectivité dont le montant est fixé à aux articles L542-6, L542-25 à L542-29, et L542-31 à L542-33 du Code général de la fonction publique.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera :

- notifié à l’agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Fait à …… le …….,

Le Maire (ou le Président),

*(prénom, nom lisibles et signature)*

*ou*

Par délégation,

*(prénom, nom, qualité lisibles et signature)*

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut être contesté, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, en saisissant le médiateur du Centre de Gestion, par voie postale ou par courriel. En l’absence d’accord, le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la fin de la médiation.

- Le tribunal administratif peut être saisi par l’application

informatique « Télérecours citoyens » accessible par le

site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Notifié le : ....................

Signature de l’agent :